



Raccordement au réseau de distribution de productions photovoltaïques, puis achat par ES de l'énergie produite

Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin - 27 septembre 2007

Le cadre réglementaire

Décret N°2000-877 du 7 septembre 2000

Le producteur doit être titulaire du récépissé de déclaration délivré par la DIDEME

Décision du 23 septembre 2005

Tarif d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Décret n°2001-410 du 10 mai 2001

Le producteur doit disposer d'un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat

Arrêté du 10 juillet 2006

-30 c€ / kWh pour une installation classique

-55 c€ / kWh pour une installation intégrée au bâti

Durée du contrat : 20 ans – non renouvelable

Pour pouvoir signer un contrat d'achat, le futur Producteur doit avoir signé avec ES un contrat d'accès au réseau de distribution et envoyé à ES une demande complète de contrat d'achat comportant notamment un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat et une description de l'installation.



électricité de strasbourg

Concrètement...

Étude de raccordement sur la base des éléments fournis par le futur producteur sur la fiche de collecte d'information disponible sur le site du GRD d'Electricité de Strasbourg «référentiel technique ES»

Signature des contrats liés au raccordement et à l'accès au réseau

Installations \leq 36 kVA : le producteur signe avec le GRD ES

- un CRAE (Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation)

Installations $>$ 36 kVA : le producteur signe avec le GRD ES

- un Contrat de Raccordement et d'Exploitation
- Un CARD-I (Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection)

Document nécessaire : récépissé de déclaration délivré par la DIDEME

Pose des compteurs

Document nécessaire : CONSUEL ou Rapport de Contrôle

Signature du Contrat d'Achat

Document nécessaire : Certificat d'Obligation d'Achat, CARD ou CRAE

Les délais pour raccordement BT

>36kVA

- > **Demande d'étude de raccordement : réponse dans un délai de 2 mois (PTF).**
- > **Si le producteur retourne la PTF signée avec un chèque d'accord et le récépissé DIDEME, engagement des travaux par ES.**
- > **A partir de la réception de l'accord sur la PTF, ES rédige la convention de raccordement et d'exploitation dans un délai de deux mois.**
- > **Après signature de la CRacExp, ES propose le CARD_{inj} au producteur.**
- > **Pose compteur après réception fiche Consuel et contrat CARD_{inj} signé.**
- > **Contrat achat prend effet à la date de pose compteur**



es

électricité de strasbourg

Frais de gestion et de comptage

> **Ils sont calculés conformément au « TURP 2 »**

Frais de gestion HTA → 622 €/an

Frais de gestion BT > 36 kVA → 300 €/an

Frais de gestion BT < 36 kVA → 30 €/an

Comptage HTA → 1 051.20 €/an

Comptage BT > 36 kVA → 346.44 €/an

Comptage BT > 18 kVA < 36 kVA → 20.52 €/an

Comptage BT < 18 kVA → 16.68 €/an



es

électricité de strasbourg

Contrat d'achat

- > **Le producteur rédige les factures :**
 - > **Moins de 10 kVA : Une fois par an en novembre**
 - > **Entre 10 et 250 kVA : Deux fois par an en novembre et mai**
 - > **Plus de 250 kVA : Une fois par mois**
- > **Indexation des prix en novembre de chaque année.**
- > **Cas de production partiellement intégrée**
 - > **Prorata des puissances**
- > **Production constatée environ 800 heures par an**

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.